

central et faisons de la confédération un seul peuple et un seul gouvernement, au lieu de cinq peuples et de cinq gouvernements à peine liés entre eux sous l'autorité de la métropole.

“ Avant la formation de l'union américaine, chacun le sait, les différents Etats qui en firent partie étaient des provinces séparées. Il n'existait entre elles, précisément comme cela se trouve parmi nous, d'autre lien que celui du souverain, qui leur était commun. Leur organisation et leurs lois étaient différentes. Elles pouvaient, et cela s'est vu, légiférer au détriment des unes et des autres, et lorsqu'elles entrèrent en lutte avec la métropole, elles agirent comme autant de souverainetés distinctes en vertu d'une espèce de traité d'alliance contre l'ennemi commun. A dater de la formation de cette union, la difficulté connue sous le nom de droits d'Etat a toujours existé, et c'est cette difficulté, ainsi que nous le savons, qui a été pour beaucoup la cause de la guerre actuelle des Etats-Unis.

“ En fait elles commencèrent par où elles auraient dû finir. Par leur constitution, elles déclarèrent que chaque Etat était une souveraineté par lui-même, excepté à l'égard des pouvoirs conférés au congrès général. Ici, nous avons adopté un système différent : nous avons concentré la force dans le gouvernement général. Nous avons déferé à la législature générale toutes les grandes questions de législation. Nous lui avons conféré, non-seulement en les spécifiant et détaillant tous les pouvoirs inhérents à la souveraineté et à la nationalité, mais nous avons expressément déclaré que tous les sujets d'un intérêt général, non délégués aux législatures locales, seraient du ressort du gouvernement fédéré, et que les matières locales seraient du ressort des gouvernements locaux. Par ce moyen, nous avons donné la force au gouvernement et à la législature générale, et nous avons évité cette grande source de faiblesse qui a été la cause de la rupture entre les Etats-Unis, c'est-à-dire les conflits de juridiction et d'autorité. Et si cette constitution est mise à effet et sanctionnée par un acte du parlement impérial, nous aurons de fait tous les